

Plan stratégique 1999-2002 du ministère et des organismes

SYNTHÈSE

STRUCTURE DU PLAN STRATÉGIQUE

MISSION:

Influencer et soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable

SECTION : AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

ENJEUX SECTORIELS

- Ouverture des marchés et compétitivité
- Agroenvironnement et cohabitation sur le territoire
- Dynamisme régional et exploitation des potentiels
- Adaptation de l'intervention publique

ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION

ORIENTATION 1 : Accroître la présence des produits québécois sur les marchés

- Axe 1.1 Marchés hors-Québec
- Axe 1.2 Marché intérieur
- Axe 1.3 Qualité des aliments et santé animale
- Axe 1.4 Valeur ajoutée
- Axe 1.5 Mise en marché collective
- Axe 1.6 Veille informationnelle sur les marchés
- Axe 1.7 Coordination verticale

ORIENTATION 2 : Aider les entreprises à se préparer à un environnement plus concurrentiel

- Axe 2.1 Risques d'entreprises agricoles
- Axe 2.2 Développement des ressources humaines

Axe 2.3 R&D et transfert technologique
Axe 2.4 Investissement étranger
Axe 2.5 Réglementation
Axe 2.6 Veille concurrentielle

ORIENTATION 3 : Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et entreprises agricoles sur le territoire

Axe 3.1 Protection et mise en valeur du territoire et des activités agricoles
Axe 3.2 Agroenvironnement

ORIENTATION 4 : Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Axe 4.1 Stratégies régionales de développement
Axe 4.2 Entrepreneuriat
Axe 4.3 Services-conseils régionaux en partenariat

ORIENTATION 5 : Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans

Axe 5.1 Spécificité du modèle québécois
Axe 5.2 Créativité et innovation
Axe 5.3 Offre de produits de qualité sains et nutritifs
Axe 5.4 Respect de l'environnement
Axe 5.5 Développement des régions

ORIENTATION 6 : Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale

Axe 6.1 Accords commerciaux
Axe 6.2 Relations fédérales-provinciales

SECTION : PÊCHES ET AQUICULTURE

ENJEUX SECTORIELS

- Gestion équitable et efficace de la ressource
- Développement des marchés
- Diversification des entreprises de pêche et de transformation
- Développement de l'aquiculture
- Concertation et partenariat d'affaires

ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION

ORIENTATION 1 : Assurer la viabilité des entreprises de pêche et de transformation dans un contexte de ressources limitées et partagées

Axe 1.1 Revendication d'une part équitable québécoise de la ressource

Axe 1.2 Développement d'un modèle québécois de gestion de la ressource

Axe 1.3 Révision de notre cadre d'intervention dans le soutien à la flotte

Axe 1.4 Révision de notre cadre d'intervention dans le soutien au développement de la transformation

Axe 1.5 Professionnalisation des emplois du secteur

ORIENTATION 2 : Susciter et soutenir les initiatives nouvelles des entreprises de pêche et de transformation

Axe 2.1 Développement des espèces sous-exploitées

Axe 2.2 Augmentation de la valeur ajoutée des produits et innovation technologique

ORIENTATION 3 : Favoriser la consolidation et le développement de l'aquiculture

En eau douce

Axe 3.1 Amélioration de la compétitivité du secteur piscicole et augmentation de la production

Axe 3.2 Diversification de la production

Axe 3.3 Adaptation des entreprises aux directives environnementales

En eau marine

Axe 3.4 Mise en place d'un environnement favorable au développement du secteur maricole

Axe 3.5 Augmentation de la production de moules et de pétoncles

Axe 3.6 Diversification de la production

ORIENTATION 4 : Améliorer la mise en marché des produits québécois

Axe 4.1 Encadrement marketing aux entreprises

Axe 4.2 Augmentation de la pénétration des produits québécois sur le marché intérieur

ORIENTATION 5 : Promouvoir les intérêts du secteur des pêches et de l'aquiculture sur la

scène québécoise, canadienne et internationale

Axe 5.1 Promotion des intérêts du Québec auprès du gouvernement fédéral

Axe 5.2 Contribution aux négociations des accords de pêche et de commerce auprès des instances internationales

Axe 5.3 Promotion des intérêts du secteur auprès des intervenants québécois

Axe 5.4 Valorisation de l'image du secteur des pêches et de l'aquiculture

Axe 5.5 Rayonnement national et international du secteur

PRINCIPES DIRECTEURS SUR LES FAÇONS DE FAIRE (Communs aux deux sections)

- Partenariat
- Concertation
- Gestion axée sur les résultats et transparence
- Simplification administrative



© Gouvernement du Québec - 1999

SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 1999-2002

SECTEUR AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Mission :

Influencer et soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire dans une perspective de développement durable.

Enjeux sectoriels :

- Ouverture des marchés et compétitivité
- Agroenvironnement et cohabitation sur le territoire
- Dynamisme régional et exploitation des potentiels
- Adaptation de l'intervention publique

Orientations :

- Accroître la présence des produits québécois sur les marchés
- Aider les entreprises à se développer dans un environnement plus concurrentiel
- Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et entreprises agricoles sur le territoire
- Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire
- Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans
- Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale

Principes directeurs sur les façons de faire :

- Partenariat
- Concertation
- Gestion axée sur les résultats et transparence
- Simplification administrative

ORIENTATION 1 : Accroître la présence des produits québécois sur les marchés

Axes d'intervention	Objectifs 1999 – 2002	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">● Marchés hors-Québec● Stratégie territoriale	<ul style="list-style-type: none">● Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement des marchés pour sept territoires ciblés..	<ul style="list-style-type: none">● Nombre de stratégies de développement des marchés élaborées et suivi de la mise en oeuvre.

<ul style="list-style-type: none"> ● Exploration 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permettre, pour chacune des 3 prochaines années, à 150 entreprises d'explorer de nouveaux marchés d'exportation et d'y réaliser des ventes pour 100 d'entre elles. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises ayant exploré de nouveaux marchés à l'exportation. ● Nombre d'entreprises ayant effectué des ventes dans de nouveaux marchés étrangers.
<ul style="list-style-type: none"> ● Marché intérieur <p>a) Promotion des aliments du Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Amener, d'ici 2002, 75% des supermarchés à utiliser le logo " Aliments du Québec " sur les affichettes-prix et intéresser quelque 150 entreprises de production et de transformation à participer au programme conjoint d'activités promotionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Proportion des supermarchés utilisant le logo " Aliments du Québec " sur les affichettes-prix; ● Nombre d'entreprises de production et de transformation ayant adhéré au programme conjoint d'activités promotionnelles;
<p>b) Appui aux petites entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner 40 petites et micro-entreprises dans l'amélioration de leur fonction marketing. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme d'encadrement marketing.
<p>c) Institutions publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Amener l'ensemble des institutions du gouvernement du Québec à faire en sorte que 75 % de leurs achats en produits alimentaires soit de contenu québécois. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage de contenu québécois dans les achats de produits bioalimentaires faits, par les institutions du gouvernement du Québec.
<ul style="list-style-type: none"> ● Qualité des aliments et santé animale <p>a) Maîtrise des risques par les entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Amener 50% des entreprises soumises à un permis d'inspection du Québec à maîtriser les risques associés à la qualité et l'innocuité de leurs produits. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évolution de la proportion des entreprises (classifiées dans les catégories à risque " faible " et à risque " faible-moyen ") soumises à un permis d'inspection qui maîtrisent les risques associés à l'innocuité.
<p>b) Traçabilité des produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Implanter un système global de surveillance de l'innocuité dans au moins deux secteurs de la chaîne bioalimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Degré d'implantation d'un système de surveillance global dans les secteurs ciblés.
<ul style="list-style-type: none"> ● Valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser l'augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles transformés en intensifiant le support financier et technique aux entreprises agroalimentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre et valeur des projets supportés financièrement et techniquement.

<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en marché collective 	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'efficacité des plans conjoints de mise en marché collective en invitant les administrateurs de ces plans à se doter d'un plan stratégique de développement et d'indicateurs de performance appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de plans conjoints possédant un plan stratégique de développement. ● Nombre de plans conjoints possédant des indicateurs de performance appropriés.
<ul style="list-style-type: none"> ● Veille informationnelle sur les marchés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendre disponible aux entreprises l'information stratégique sur le potentiel commercial des produits bioalimentaires québécois en fonction des exigences et tendances des marchés intérieurs et extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises rejointes par les différents moyens d'information (consultation, séminaires, colloques, bulletin, centre de documentation...).
<ul style="list-style-type: none"> ● Coordination verticale 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la coordination entre les maillons de la production, de la transformation et de la distribution en amenant les tables filières et les tables de concertation régionales : <ul style="list-style-type: none"> ● à se donner une meilleure connaissance de l'environnement économique; ● à actualiser leurs plans stratégiques sur la base d'objectifs de croissance; ● à favoriser l'émergence de partenariat d'affaires entre les entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de tables effectuant un suivi périodique de leur environnement économique. ● Nombre de plans stratégiques actualisés sur la base d'objectifs de croissance. ● Nombre de projets formels de partenariat d'affaires.

ORIENTATION 2 : Aider les entreprises à se préparer à un environnement plus concurrentiel

Axes d'intervention	Objectifs 1999 - 2002	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> ● Risques d'entreprises agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Adapter les outils de gestion des risques d'entreprises agricoles à la nouvelle réalité économique sur la base d'un nouveau partenariat avec le milieu comportant : <ul style="list-style-type: none"> ● la création d'une structure ou une organisation intégrant la gestion de tous les outils financiers (assurance-récolte, assurance-stabilisation et financement agricole); et 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect du calendrier permettant la mise en place du programme et de la nouvelle structure ou organisation en janvier 2001. ● Évolution des indemnités ou compensations versées par les programmes d'assurances agricoles. ● Évolution des investissements réalisés dans le secteur agricole suite aux prêts garantis par la Société de

	<ul style="list-style-type: none"> ● la mise en place d'un nouveau programme de sécurité du revenu agricole basé sur le revenu global de l'entreprise, compatible avec les règles du commerce international et équitable pour toutes les entreprises. 	financement agricole.
<ul style="list-style-type: none"> ● Développement des ressources humaines ● Offre de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ● S'assurer de l'adéquation entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évolution de l'écart entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'œuvre.
<ul style="list-style-type: none"> ● Diplômés embauchés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmenter en moyenne de 5 % par année le nombre de diplômés des ITA embauchés par les entreprises agricoles, de services et de transformation. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de diplômés des ITA embauchés par les entreprises bioalimentaires.
<ul style="list-style-type: none"> ● Formation continue 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accroître le volume d'activités en formation continue des ITA d'au moins 5 % par année. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'heures groupe de formation offertes dans les ITA.
<ul style="list-style-type: none"> ● Relève agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser une meilleure formation de la relève agricole par la bonification des primes à l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évolution du niveau de formation de la relève.
<ul style="list-style-type: none"> ● R&D et transfert technologique <p>a) Effort de R&D</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'effort et l'efficacité de la R&D en élaborant, en collaboration avec les partenaires concernés, une stratégie d'investissement concertée (public, privé) en R&D pour le secteur des intrants à la ferme, de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la vente au détail. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évolution de l'effort de R&D public et privé au Québec. ● Stratégie définie et mise en œuvre des mesures identifiées;

<p>b) Transfert de technologies agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir l'adoption de technologies appropriées aux besoins des entreprises agricoles : ● en adaptant l'offre de services-conseils notamment sur la base d'une stratégie de transfert technologique par production agricole; ● en soutenant la réalisation de projets de réseautage entre les dispensateurs de services-conseils et les organismes qui contribuent à l'acquisition et au développement des connaissances; et, ● en incitant les corporations supportées financièrement dans ce domaine à améliorer leurs résultats en terme de clientèles rejointes. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Adaptation de l'offre de services-conseils et définition d'une stratégie permettant de cibler trois technologies par production. ● Nombre d'entreprises agricoles rejointes par les activités de transfert des technologies ciblées. ● Nombre et valeur des projets de réseautage soutenus. ● Clientèles rejointes par les corporations.
<p>c) Accueil technologique en transformation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la capacité d'accueil technologique dans les entreprises de transformation des aliments et boissons ainsi que des intrants à la ferme en favorisant, en collaboration avec les partenaires concernés, l'embauche de personnel technique et scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre et proportion des entreprises de transformation des aliments et boissons ainsi que des intrants à la ferme disposant de personnel technique et scientifique.
<ul style="list-style-type: none"> ● Investissement étranger 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accroître l'investissement étranger au Québec en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie, en collaboration avec les différents partenaires concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre et valeur des projets d'investissement étranger. ● Stratégie élaborée et ententes conclues avec les partenaires concernés. ● Suivi de la stratégie (nombre d'investisseurs potentiels rencontrés, outils promotionnels et d'analyse développés...)

<ul style="list-style-type: none"> ● Réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Alléger la réglementation sectorielle touchant les entreprises tout en préservant le rôle essentiel de celle-ci en : ● Modifiant le cadre législatif et réglementaire de la qualité des aliments, modifications qui intégreront les paramètres d'un nouveau régime de permis tenant compte des demandes répétées des intervenants pour un système plus simple et plus équitable : ● Abrogeant le système de permis accordés aux fabricants de produits laitiers sur la base de critères économiques et réévaluation de leur pertinence sur la base de critères sanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dépôt du projet de loi : Automne 1999 ● Dépôt de la réglementation afférente : De 1999 à 2002 ● Nombre de permis abrogés sur la base de critères économiques.
<ul style="list-style-type: none"> ● Veille concurrentielle 	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la connaissance des entreprises et des intervenants sur l'environnement concurrentiel de leur secteur et sur les axes porteurs de développement en produisant l'information pertinente au rythme de trois secteurs par année. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de secteurs de l'agroalimentaire dont le suivi de la position concurrentielle est assuré.

ORIENTATION 3 : Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et entreprises agricoles sur le territoire

Axes d'intervention	Objectifs 1999 – 2002	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> ● Protection et mise en valeur du territoire et des activités agricoles ● Protection du territoire agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture : ● en appliquant la loi dans l'esprit du nouveau régime de protection du territoire agricole ; et ● en suscitant l'engagement des instances municipales et agricoles dans sa mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une diminution de la pression sur la zone agricole, observable à la diminution du nombre et de l'importance des demandes visant l'exclusion de la zone agricole ou l'implantation d'un usage à des fins non agricoles en territoire agricole ; ● Des demandes plus étoffées, mieux préparées, de dimension régionale ou interrégionale, résultant de plus de discussions et de concertation à la base, davantage d'intérêt collectif, qui se situeront dans une vue d'ensemble et montreront la perspective à long terme.
<ul style="list-style-type: none"> ● Protection et développement des activités agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles en assurant l'application efficace du nouveau régime de protection des activités agricoles ainsi que la mise en place des actions nécessaires à la résolution de chacune des problématiques rencontrées. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Degré d'application des mesures prévues au nouveau régime de protection des activités agricoles et actions correctrices mises en place (ex : Nombre de plaintes formulées au commissaire aux plaintes et suivi des recommandations); ● Bilan des projets d'entreprises agricoles faisant l'objet d'opposition (ex. : Nombre de projets refusés ou bloqués par les règlements municipaux; Nombre de projets contestés par la population).
<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en valeur de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles en s'assurant que les schémas d'aménagement adoptés par les MRC et les règlements en découlant soient conformes aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre et proportion des MRC visées ayant adopté un schéma d'aménagement contrôlant adéquatement les usages non agricoles en zone agricole, intégrant les paramètres gouvernementaux de distances séparatrices, encadrant le recours au zonage des productions, incluant des actions favorisant le développement de l'agriculture. ● Nombre et proportion des municipalités ayant complété la révision de leur réglementation en

Axes d'intervention	Objectifs 1999 – 2002	Indicateurs de suivi
<p>Agroenvironnement</p> <p>a) Information et sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'information et la sensibilisation des producteurs et intervenants en matière agroenvironnementale : ● en dressant, en analysant et en mettant à jour un portrait agroenvironnemental des fermes québécoises; ● en menant des activités de sensibilisation destinées aux producteurs et productrices. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de participation des producteurs agricoles au portrait agroenvironnemental et niveau de mise à jour des données; ● Analyses réalisées sur la base des données du portrait; ● Nombre de producteurs rejoints selon les différentes activités de sensibilisation en agroenvironnement et les domaines touchés.
<p>b) Implantation de pratiques agricoles respectueuses</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser, en partenariat avec les intervenants concernés, l'implantation de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en adaptant l'offre de service-conseil et les aides financières de façon à atteindre les résultats spécifiques suivants : ● D'ici 2003, l'<u>entreposage</u> étanche et suffisant des fumiers pour l'ensemble des unités animales des entreprises tenues à un tel entreposage en vertu de la réglementation et selon le calendrier du Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement. ● D'ici 2003, la réalisation de plan agroenvironnemental de <u>fertilisation</u> par l'ensemble des entreprises visées par la réglementation et selon le calendrier prévu. ● D'ici 2005, l'utilisation de <u>pratiques de conservation</u> des sols et de protection des cours d'eau sur X % (à préciser) des superficies en cultures annuelles. ● D'ici 2003, pour les cultures céréales-maïs-soya, pomme et pomme de terre, 70 % des superficies utiliseront la <u>lutte intégrée</u> pour le contrôle des ennemis des cultures et auront réduit l'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme et volumes entreposés; ● Entreprises munies d'un PAEF et superficies couvertes; ● Membres de clubs agroenvironnementaux et d'organismes de gestion des surplus de fumiers; ● Superficies en cultures annuelles bénéficiant de pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau et proportion à l'échelle de l'entreprise; ● Superficies en céréales-maïs-soya, pomme et pomme de terre en lutte intégrée et évolution des quantités de pesticides utilisés.

	des pesticides de 50 %.	
c) Valorisation des efforts du milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les agriculteurs qui utilisent de bonnes pratiques en agroenvironnement en élaborant et en mettant en place un concept innovateur de valorisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concept élaboré et recevant l'adhésion des partenaires du milieu; • Mise en place du concept et suivi de la participation des producteurs.
d) Intégration de la préoccupation environnementale dans les programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les programmes du ministère et des organismes favorables à la pratique d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement : • en complétant, d'ici 2000, la mise en commun des analyses environnementales; et • en apportant, d'ici 2002, les ajustements nécessaires aux programmes agricoles à la lumière des consultations effectuées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un rapport commun (MAPAQ, SFA, RAAQ) d'analyse environnementale des programmes agricoles; • Analyses environnementales et propositions d'ajustements soumises à la consultation; • Intégration des ajustements nécessaires.

ORIENTATION 4 : Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Axes d'intervention	Objectifs 1999 - 2002	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies régionales de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'élaboration et la réalisation des plans stratégiques de développement agroalimentaire en région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans stratégiques de développement adoptés par les structures régionales de concertation agroalimentaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Entrepreneuriat 	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les entrepreneurs régionaux à saisir les occasions d'affaires permettant de développer de nouvelles sources de revenu et d'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume d'affaires et d'emploi généré par les projets de soutien à l'entrepreneuriat auxquels le ministère a collaboré (nouvelles productions, nouveaux produits, agro-tourisme, etc.).

<ul style="list-style-type: none"> ● Services-conseils régionaux en partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendre accessible aux entreprises agricoles une expertise adaptée aux besoins régionaux en soutenant le développement de nouveaux services-conseils ciblés en collaboration avec le milieu et offerts en partenariat. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre et valeur des services-conseils offerts en partenariat par région.
--	---	---

ORIENTATION 5 : Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans

Axes d'intervention	Objectifs 1999 – 2002	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> ○ Spécificité du modèle québécois 		
	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la connaissance des agents économiques québécois sur l'importance stratégique de l'agriculture et de l'agroalimentaire, sur son potentiel de croissance et sur la spécificité du modèle québécois de concertation et de partenariat adopté par les décideurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Activités de communication réalisées et personnes rejointes en regard de l'objectif. ● Ampleur et qualité de la couverture médiatique (favorable, défavorable, neutre).
<ul style="list-style-type: none"> ○ Créativité et innovation 		
	<ul style="list-style-type: none"> ● Faire reconnaître auprès de la population en général, mais surtout auprès des jeunes, le caractère innovateur de l'industrie agricole et agroalimentaire et les perspectives de carrière intéressantes qu'on y retrouve. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Activités de communication réalisées et personnes rejointes en regard de l'objectif. ● Évolution du nombre de demandes d'inscriptions dans des disciplines agricoles et agroalimentaires dans les écoles secondaires, les cégeps, les instituts et les universités.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Offre de produits de qualité sains et nutritifs 		

	<ul style="list-style-type: none"> ● Faire prendre conscience aux consommateurs des efforts déployés par l'industrie et le gouvernement pour leur assurer des produits de qualité et les informer sur les bonnes pratiques de manipulation alimentaire pour maintenir ce haut niveau de qualité et d'innocuité. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Activités de communication réalisées et personnes rejointes en regard de l'objectif. ● Ampleur et qualité de la couverture médiatique (favorable, défavorable, neutre). ● Évolution de la confiance des consommateurs en regard de la qualité et de l'innocuité des aliments.
○ Respect de l'environnement		
	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la perception environnementale de l'industrie agricole par la population des milieux ruraux en les informant des efforts de toute nature consentis en matière agroenvironnementale par les producteurs et productrices agricoles et les gouvernements et en faisant état des résultats obtenus. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Activités de communication réalisées et personnes rejointes en regard de l'objectif. ● Ampleur et qualité de la couverture médiatique (favorable, défavorable, neutre).
○ Développement des régions		
	<ul style="list-style-type: none"> ● S'assurer du positionnement du secteur dans les plans stratégiques des régions et les plans locaux d'action pour l'économie et l'emploi en faisant la promotion des potentiels de croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région auprès des décideurs et de la population en général. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de plans stratégiques régionaux et de plans d'action des CLD qui laissent une place adéquate à l'agroalimentaire en proportion de l'importance du secteur dans l'économie locale. ● Valeur des projets en agroalimentaire soutenus par le milieu local et régional et nombre d'emplois générés par les projets développés en partenariat avec les CLD. ● Évolution des investissements en production, pour les MRC possédant une zone agricole,

		<p>selon les données de la Société de financement agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Ampleur et qualité de la couverture médiatique régionale (favorable, défavorable, neutre).
--	--	--

ORIENTATION 6 : Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale

Axes d'intervention	Objectifs 1999 -2002	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> ● Accords commerciaux ● Position concertée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Établir, avec les intervenants de l'industrie agroalimentaire, la position du Québec en matière de politiques commerciales et en faire la promotion aux forums appropriés notamment pour l'ACI, l'OMC, l'ALENA, et le ZLEA. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre et nature des intervenants consultés et obtention d'une position concertée; ● Documents de défense élaborés et présentés aux forums appropriés; ● Résultats des interventions par rapport à la position défendue.
<ul style="list-style-type: none"> ● Règlement de litiges 	<ul style="list-style-type: none"> ● Intervenir dans la défense des intérêts québécois lors de litiges commerciaux avec d'autres pays. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de litiges dans lesquels le ministère s'est impliqué et résultats des interventions réalisées.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Relations fédérales-provinciales 		
<ul style="list-style-type: none"> ● Équité des dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> ● Orienter et maximiser les retombées des interventions fédérales au Québec et maintenir une part équitable des dépenses fédérales dans l'agroalimentaire québécois, principalement en matière de protection du revenu agricole et en matière de R&D. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évolution de la part des ressources fédérales (financières et/ou humaines) investies dans le secteur agroalimentaire québécois : <ul style="list-style-type: none"> - Globale (ensemble du secteur agroalimentaire); - Protection du revenu agricole; - Recherche et développement.

<ul style="list-style-type: none"> ● Partage des responsabilités en inspection 	<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre les négociations avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en vue de conclure des ententes spécifiques sur le partage des responsabilités d'inspection pour l'ensemble des secteurs de l'agroalimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage de secteurs couverts par une entente spécifique sur le partage des responsabilités d'inspection entre le ministère et l'ACIA.
<ul style="list-style-type: none"> ● Ententes de commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> ● S'assurer, dans le cadre des ententes de commercialisation, de la prise en compte des intérêts du Québec : ● en collaborant à la révision et à la restructuration des accords fédéraux-provinciaux dans le secteur avicole; ● en contribuant à la mise en œuvre et à l'adaptation des ententes nationales et multiprovinciales dans le secteur laitier. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renouvellement des ententes dans le secteur avicole. ● Actions réalisées de concert avec l'industrie québécoise visée dans le cadre du renouvellement et de la mise en œuvre des ententes.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

[© Gouvernement du Québec - 1999](#)



Bibliothèque nationale
du Québec

COLLECTION DES PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES du gouvernement du Québec

Lien externe à la publication

Vous avez sélectionné un lien pointant vers une ressource externe à la publication. Pour accéder aux liens externes utilisez directement le site de l'éditeur

SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 1999-2002

SECTEUR PÊCHES ET AQUICULTURE COMMERCIALE

Mission:

Influencer et soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire dans une perspective de développement durable.

Enjeux sectoriels :

- Gestion équitable et efficace de la ressource
- Développement des marchés
- Diversification des entreprises de pêche et de transformation
- Développement de l'aquiculture
- Concertation et partenariat d'affaires

Orientations :

- Assurer la viabilité des entreprises de pêche et de transformation dans un contexte d'une ressource limitée et partagée
- Susciter et soutenir les initiatives nouvelles des entreprises de pêche et de transformation.
- Favoriser la consolidation et le développement de l'aquiculture.
- Améliorer la mise en marché des produits québécois
- Promouvoir les intérêts du secteur des pêches et de l'aquiculture sur la scène québécoise, canadienne et internationale.

Principes directeurs sur les façons de faire:

- Partenariat
- Concertation
- Gestion axée sur les résultats et transparence
- Simplification administrative

ORIENTATION1: Assurer la viabilité des entreprises de pêche et de transformation dans un contexte de ressources limitées et partagées

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">■ Revendication d'une part équitable québécoise de la ressource	<ul style="list-style-type: none">■ Obtenir du gestionnaire de la ressource halieutique canadienne (Pêches et Océans) l'engagement formel du respect d'une quote-part québécoise fixe des contingents canadiens.	<ul style="list-style-type: none">■ Actions réalisées en concertation.■ Écart entre la quote-part et la part allouée.
<ul style="list-style-type: none">■ Développement d'un modèle québécois de gestion de la ressource	<ul style="list-style-type: none">■ Définir avec les partenaires une position commune sur un mode de gestion des ressources aquatiques du Québec.	<ul style="list-style-type: none">■ État d'avancement du modèle.■ Mise en œuvre du modèle.

<ul style="list-style-type: none"> ■ Révision de notre cadre d'intervention dans le soutien à la flotte québécoise 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Viser l'atteinte d'un équilibre entre la capacité de capture et la rentabilité des bateaux financés par le ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat d'avancement de la révision. ■ Description d'un modèle de flotte optimale. ■ Nombre d'unités rentables.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Révision de notre cadre d'intervention dans le soutien au développement de la transformation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Se doter d'une politique globale et cohérente d'intervention visant l'amélioration des performances du secteur de la transformation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ État d'avancement de la politique. ■ Mise en œuvre de la politique.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Professionnalisation des emplois du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adopter un projet de loi sur la professionnalisation des pêcheurs et s'assurer de son application et de son respect 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi des travaux du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs (BAPAP).

ORIENTATION2: Susciter et soutenir les initiatives nouvelles des entreprises de pêche et de transformation dans le cadre de projets intégrés

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement des espèces sous-exploitées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Supporter la pêche, la transformation et la commercialisation d'espèces sous-exploitées, en particulier l'oursin, le maquereau, la mactre de Stimpson, le crabe commun et le loup-marin. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valeur des projets supportés financièrement et techniquement ■ Évolution de la valeur des expéditions.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de la valeur ajoutée des produits et innovation technologique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter la valeur ajoutée globale du secteur de la transformation et favoriser l'implantation de technologies de pointe. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valeur des projets supportés financièrement et techniquement ■ Évolution de la valeur ajoutée des usines. ■ Augmentation de la rentabilité moyenne des entreprises.

ORIENTATION3: Favoriser la consolidation et le développement de l'aquiculture

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs de suivi
<p><u>En eau douce:</u></p>		

<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la compétitivité du secteur piscicole et augmentation de la production 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la diminution des coûts de production, l'augmentation de la production moyenne par entreprise et contribuer à l'augmentation du nombre d'entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la production moyenne. Évolution du prix de revient. Nouveaux sites de productions.
<ul style="list-style-type: none"> Diversification de la production 	<ul style="list-style-type: none"> Supporter la diversification de l'industrie avec trois espèces: l'omble chevalier, le doré et la perchaude. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de nouvelles productions par rapport à la production piscicole totale.
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des entreprises aux directives environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les projets financés intègrent la préoccupation environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'entreprises conformes. Niveau de réduction des rejets.
<u>En eau marine:</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un environnement favorable au développement du secteur maricole 	<ul style="list-style-type: none"> Établir une politique cohérente de la mariculture avec la contribution de tous les partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> État d'avancement de l'implantation de la politique. Augmentation des investissements.
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la production de moules et de pétoncles 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'augmentation du nombre d'entreprises et de la production moyenne par entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de nouveaux sites. Augmentation de la production moyenne des entreprises.
3.6 Diversification de la production	<ul style="list-style-type: none"> Supporter le développement de nouvelles productions de homard, huître et mye. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets expérimentaux et pilotes supportés.

ORIENTATION4: Améliorer la mise en marché des produits québécois

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> Encadrement marketing aux entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les entreprises à intégrer une stratégie de commercialisation à l'intérieur de chacun de leur projet de développement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires Pourcentage de projets supportés ayant intégré une stratégie de commercialisation.
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la pénétration des produits québécois sur le marché intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la définition de la stratégie de pénétration et à l'établissement d'un plan d'action triennal. 	<ul style="list-style-type: none"> Valeur des projets financés.

ORIENTATION5: Promouvoir les intérêts du secteur des pêches et de l'aquiculture sur la scène québécoise, canadienne et internationale

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion des intérêts du Québec auprès du gouvernement fédéral 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir des stratégies et des actions pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte les champs de compétence du Québec et prenne en compte les demandes du secteur lors des différents forums avec les autres provinces . 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Positions gouvernementales élaborées; ■ Actions réalisées.
	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer de l'équité dans l'attribution des budgets du gouvernement fédéral dans le secteur des pêches et de l'aquiculture. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Niveau des dépenses et activités fédérales en recherche et développement; ■ Part du Québec dans les programmes canadiens de soutien au secteur des pêches et de l'aquiculture.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution aux négociations des accords de pêche et de commerce auprès des instances internationales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer que le gouvernement fédéral prenne en compte les intérêts du Québec lors des négociations internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage des demandes du Québec satisfaites.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion des intérêts du secteur auprès des intervenants québécois 	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer de la mise en valeur du secteur par les instances québécoises concernées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'intervention en eaux douce et marine en concertation avec les diverses instances québécoises.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Valorisation du secteur des pêches et de l'aquiculture 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer l'image du secteur et rendre le secteur plus attrayant pour le développement des affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de réalisation des activités planifiées dans le cadre du plan de communication.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Rayonnement national et international du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer en concertation avec l'industrie des relations d'affaires à caractère industriel et commercial au Canada et à l'étranger. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valeur des ententes d'affaires et retombées économiques.



7. PRINCIPES DIRECTEURS SUR LES FAÇONS DE FAIRE

Que ce soit dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ou dans celui des pêches et de l'aquiculture commerciales, le Ministère et les organismes s'entendent pour privilégier un certain nombre de principes particuliers pour guider leurs façons de faire au niveau des moyens d'intervention et ainsi améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'organisation. Ces principes sont au nombre de quatre, à savoir :

- Le partenariat
- La concertation
- La gestion axée sur les résultats et la transparence
- La simplification administrative.

Principe 1 : Partenariat

L'un des grands défis pour le Ministère consiste à concevoir des modes de prestation de services efficaces et souples qui répondent, d'une part, aux besoins des clientèles et, d'autre part, aux divers objectifs gouvernementaux. Le partenariat, qui prend forme dans diverses formules de cogestion ou de cofinancement de services ou de programmes, est l'une des voies privilégiées pour relever ce défi. Ainsi, dans plusieurs secteurs d'activité, en confiant la gestion, en tout ou en partie, de certains services à des partenaires régionaux ou locaux, il est possible d'instaurer une dynamique plus efficace dans la prestation des services. La gestion de certains services du Ministère, en partenariat avec l'industrie et/ou avec le milieu régional, constitue une avenue dans laquelle le Ministère a choisi de s'engager.

Plusieurs raisons motivent ce choix, parmi celles-ci mentionnons la synergie issue de la concertation des secteurs public et privé, la possibilité de s'associer au dynamisme des différents milieux de la société, de décentraliser l'offre de services et, dans certains cas, de partager certains coûts. À ce niveau, le Ministère poursuivra sa politique basée sur une participation financière accrue des clientèles au financement de leurs services, qu'elle soit obtenue au moyen d'une coparticipation ou d'une tarification. Dans un contexte où les ressources ministérielles se font de plus en plus rares, il y a lieu de rationaliser les activités et de demander une contribution plus importante à ceux qui retirent un avantage économique de l'intervention de l'État. Une implication accrue des entreprises dans leur financement contribuera au maintien de services répondant davantage aux besoins et pourra même assurer un accroissement des services les plus prisés.

Les derniers mois ont marqué un tournant majeur en matière de partenariat, puisque plusieurs projets en cogestion se sont développés et plusieurs corporations ont vu le jour. La cogestion a permis un essor considérable des services offerts à notre clientèle qui aurait été autrement impossible à

l'intérieur des budgets existants. Les services en cogestion touchent plusieurs champs d'activité au Ministère, notamment les corporations de recherche et de transfert technologique en agriculture, les services-conseils, les organismes de gestion des fumiers et les clubs agroenvironnementaux. Dans le secteur de l'aquiculture, deux sociétés en cogestion appuient et développent et la recherche. L'objectif ministériel est de continuer sur cette lancée et d'augmenter le volume d'activités en partenariat.

Principe 2 : Concertation

La responsabilité du gouvernement en matière de développement économique est de favoriser la compétitivité de l'économie par la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat, à la créativité, à l'innovation et à la création d'emplois. Pour assumer ce rôle dans le secteur bioalimentaire, le Ministère et les organismes accentueront leurs efforts à la mise en place d'un climat de confiance et de concertation entre les différents acteurs de l'industrie. Ce climat est à la source d'une synergie propice à l'adaptation du secteur bioalimentaire à son nouvel environnement socio-économique.

Depuis maintenant quelques années, le Ministère et les organismes favorisent cette approche avec les différents partenaires de l'industrie bioalimentaire. Que ce soit via la formule des tables filières, pour ce qui est de la concertation verticale, ou via les tables de concertation régionale, l'industrie québécoise s'est dotée d'un modèle de développement unique qui fait l'envie de plusieurs provinces. La majorité de ces tables se sont données des plans stratégiques de développement. Le Ministère et les organismes souhaitent maintenant amener cette structure de concertation à poursuivre son élan en réalisant des projets concrets sur la base de leur plan stratégique tout en travaillant au développement de leur autonomie. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau régime de protection du territoire et des activités agricoles, le Ministère et le gouvernement ont privilégié la voie de la concertation entre le monde agricole et le monde municipal en instaurant, notamment, les comités de concertation agricole. Le Ministère et les organismes entendent favoriser la mise en œuvre de ce nouveau régime en facilitant cette concertation.

La démarche de concertation avec le secteur agroalimentaire a connu, en mars 1998, un moment culminant avec la tenue de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois réunissant l'ensemble des décideurs du secteur. L'événement, précédé d'une vaste consultation préparatoire, avait pour objectif de développer une vision commune de l'avenir du secteur, de s'entendre sur des objectifs de développement et de convenir des avenues à privilégier pour les atteindre. Les travaux, présidés par le Premier ministre, ont abouti à d'importants consensus autour de quatre grands thèmes, à savoir : l'ouverture des marchés, les outils financiers, l'agroenvironnement, la R&D et la formation. De plus, le secteur s'est donné des objectifs de croissance ambitieux qui mobiliseront ses énergies pour les prochaines années.

Afin d'assurer le succès de cette démarche de concertation, un groupe de suivi représentatif de l'ensemble des intervenants concernés a été constitué pour chacune des thématiques. Ces groupes

ont déposé un plan d'action qui pose les jalons de l'action concertée dans le secteur pour les années à venir et vient conditionner le plan stratégique 1999-2002 du Ministère et des organismes.

Pour leur part, les partenaires du secteur des pêches et de l'aquiculture se sont donnés récemment une structure permanente de concertation appelée " Réseau pêche et aquiculture Québec " qui favorisera la convergence de stratégies et d'actions vers des objectifs communs de croissance. Par la même occasion, ils ont adopté un Plan directeur qui la base des actions du Réseau regroupées sous cinq thèmes : le partenariat d'affaires, l'utilisation optimale de la ressource, le développement des marchés, la professionnalisation des ressources humaines et la valeur ajoutée. Pour assurer sa réalisation, chacune des actions a fait l'objet d'un engagement formel des partenaires.

Le défi auquel font maintenant face tous les partenaires, privés et publics, est de progresser dans la réalisation des plans sectoriels qui contribueront à favoriser l'adaptation de l'industrie agroalimentaire et celle des pêches et de l'aquiculture aux grands enjeux de l'heure. Le Ministère et les organismes entendent supporter activement la réalisation des actions consensuelles prévues aux plans d'action et comptent remodeler leurs interventions dans le sens souhaité par l'industrie tout en respectant leur cadre budgétaire.

Principe 3 : Gestion axée sur les résultats et transparence

Dans le cadre du précédent cycle de planification triennale, le Ministère a mis en place les bases de la gestion par les résultats. Rappelons que le processus a consisté pour le Ministère à se donner des objectifs axés sur des résultats, à adopter une planification triennale et annuelle par direction générale et à développer des indicateurs permettant d'apprécier le chemin parcouru. En outre, le rapport annuel du Ministère a été complètement remodelé afin de rendre compte de son intervention sur la base de résultats et ainsi rendre plus transparente la performance de sa gestion auprès de sa clientèle et des élus.

Au cours de la prochaine période de planification triennale, le Ministère entend poursuivre et même accentuer ses efforts dans ce domaine. Le plan stratégique 1999-2002 sera notamment défini sur la base d'objectifs précis et d'indicateurs de résultats. Les directions générales travailleront à affiner leurs indicateurs et à mettre en place les banques de données nécessaires à leur suivi. De plus, une attention particulière sera accordée au cours des prochaines années en vue de demander aux corporations, dont le Ministère est un partenaire financier, de faire une reddition de comptes sur la base des résultats. Le Ministère entend donc faire de la gestion par les résultats un outil central et incontournable de la saine et efficace gestion de son organisation.

Du côté des organismes, l'implantation de la gestion par résultats a également été entreprise lors du précédent cycle de planification triennale. Les efforts dans ce domaine se poursuivront au cours des prochaines années. À ce titre, la Commission de protection du territoire agricole et la Régie des marchés agricoles et alimentaires entendent accorder une attention spéciale à la reddition de comptes sur la base de résultats et à une diffusion de ceux-ci auprès de leurs partenaires et des décideurs

gouvernementaux.

Principe 4 : Simplification administrative

Dans le contexte d'ouverture croissante qui caractérise l'économie québécoise, les services rendus par l'appareil de l'État doivent désormais être soumis et répondre aux mêmes exigences d'efficacité et de pertinence que le reste de la société. Le Ministère et les organismes sont des intervenants importants dans l'administration d'un grand éventail de programmes et services touchant l'ensemble du milieu agricole et agroalimentaire. Que ce soit en regard de la mise en marché, de la protection du territoire, de l'inspection des aliments, de la gestion de programmes financiers ou autres activités, il est impératif que l'intervention ministérielle soit particulièrement efficiente et efficace afin de contribuer à l'établissement d'un climat favorable au développement de l'économie et à la création d'emplois.

À cet égard, le Ministère et les organismes comptent maintenir une vigilance de tous les instants afin d'identifier et de mettre en place de nouvelles façons de faire susceptibles de réduire la lourdeur administrative dans la prestation de ces services et programmes tout en améliorant le service à la clientèle et en diminuant le fardeau administratif touchant les entreprises et les administrés en général.

Cet objectif d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacit  administrative se traduira, entre autres, par un effort particulier de d tection et l' radication des exigences bureaucratiques inutiles, par une r vision des pratiques en vue d'introduire des proc dures simples, par l'utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information en vue de r duire la paperasserie et d'am liorer l'information et le service   la client le. La formation et la mise en  uvre de groupe APA dans chaque r gion contribuera, par une meilleure coordination des interventions minist rielles,   atteindre ces r sultats.

Par ailleurs, la d judiciarisation de certaines fonctions initi e dans le cadre de la r forme de la justice administrative apporte une nouvelle marge de man uvre dans les fa ons de faire, particuli rement au niveau de la R gie des march s agricoles et alimentaires et de la Commission de protection du territoire agricole. L'implantation de nouvelles fa ons de faire dans ces organismes se poursuivra dans un souci constant d'all gement des charges administratives pour les entreprises et autre intervenants ayant recours   leurs services.

Il va de soi que chaque direction g n rale et organisme s'engagent   rendre compte de l' volution de ses efforts et, surtout, de ses r sultats sur la base d'un suivi d'indicateurs sp cifiques qu'ils mettront en place dans le cadre de leur planification op rationnelle.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

[© Gouvernement du Québec - 1999](#)